



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 29 janvier 2021

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE -
Construction du futur siège Métropolitain - Attribution et autorisation au Président de signer
le marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 9

Rapporteur : Michelle VEYRET

PROJET

Le rapporteur(e), Michelle VEYRET;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE -
Construction du futur siège Métropolitain - Attribution et autorisation au Président de signer
le marché de maîtrise d'œuvre

Exposé des motifs

Après 3 ans d'études fonctionnelles, techniques, économiques et urbaines, le conseil métropolitain a validé par délibération du 5 avril 2019 :

- le programme de la construction du siège métropolitain sur un site unique regroupant le Forum, le bâtiment Orange et une construction neuve contigüe en proue
- le lancement du concours d'architecture afférent à l'opération

Pour rappel, la capacité future du bâtiment prévue est de **1 100 postes de travail** pour une **surface de 20 000 m²**. Le coût estimé de l'opération toutes dépenses confondues (études, travaux de déconstruction et de construction, espaces extérieurs, fournitures et mobiliers, aléas et divers) s'élève à **86 millions d'euros TTC**.

La décision sur le choix de ce scénario s'est faite au regard de 3 valeurs fortes portées par le projet :

- Une **construction exemplaire** en terme environnemental
- L'**humain** au cœur du projet
- Un **modèle économique vertueux** sur la durée

La conjugaison de ces trois critères a conduit à retenir le principe d'une construction labellisée **Passivhaus**.

Le choix de se projeter dans un bâtiment futur de qualité correspond à la nécessité de répondre aux non conformités réglementaires des locaux actuels en terme de sécurité, des dysfonctionnements chroniques et insatisfactions récurrentes sur le patrimoine immobilier administratif actuel et sur le besoin d'incarner la Métropole.

1. Une situation actuelle insatisfaisante et dysfonctionnelle

Un patrimoine administratif hétérogène et coûteux

Les 1 080 agents « administratifs » sont actuellement répartis sur 8 sites sis sur La Tronche et Grenoble, pour une surface totale d'environ 23 000 m².

La totalité du budget annuel nécessaire au fonctionnement, à l'entretien et à la maintenance des différents sites s'élève à 3,26 M€. Trois sites sont en location pour un montant moyen de 235 €/m²/an en regard du coût moyen des bâtiments en propriété de 80 €/m²/an.

Des bâtiments en déficit de performance

La quasi-totalité des locaux présentent des **vétustés avérées** et pour certains **générateurs de pathologies** (cf le Forum et les 40 agents ayant développé des syndromes de bâtiment malsain).

En corolaire, on constate des **non-conformités depuis 1998 au regard des normes incendie sur le bâtiment Le Forum** (environ 10 000 m²) et ce, malgré des travaux d'amélioration entrepris. De fait, l'occupation du bâtiment fait l'objet d'un avis défavorable de la commission départementale d'incendie depuis 1998. Les travaux nécessaires à la mise en conformité impliquent le déménagement de la totalité des occupants pour, dans un premier

temps, engager le désamiantage et, dans un second temps, compléter les cantonnements coupe-feu, créer des gaines de désenfumage dans les circulations et rendre les planchers coupe-feu 2 heures.

S'ajoute à ces problématiques les équipements techniques **chauffage-ventilation-climatisation du Forum qui sont dans un état de vétusté très préoccupant** et aux déficiences récurrentes : la construction date de 1973, les équipements sont au-delà leur durée théorique d'usage. Outre un fonctionnement précaire susceptible de pannes, les **inconforts thermiques subis par les occupants sont chroniques et importants** avec des températures de plus de 30°C dans les bureaux en période estivale. Enfin, les **consommations énergétiques du Forum sont très élevées** : 370 kWh/m²/an.

Des dysfonctionnements fonctionnels et des écarts constatés

L'éparpillement géographique des sites et leur hétérogénéité génère :

- Une **absence de synergie** entre services
- Des **ruptures de charge** dans les relations inter-directions et la gestion des projets
- Des besoins de **coordination chronophages**
- Du temps de travail passé en **déplacements inter-sites**
- Des **surcoûts de fonctionnement** (navettes courriers, véhicules de liaison,...)
- Un déficit de **sentiment d'appartenance** à la Métropole des agents dispersés

Les locaux actuels sont vétustes et conçus sur un **modèle ancien** avec un fort cloisonnement des espaces, une spatialisation par fonction et par hiérarchie qui s'accompagne d'un **déficit d'ergonomie et d'espaces dédiés à la gestion collective** des projets.

Enfin, de nombreux sites sont en **densité maximale d'accueil** et ne permettent pas des conditions de travail satisfaisantes pour leurs occupants.

Partant de ce constat qui impose une obligation d'agir, une réflexion prospective s'est engagée conjointement entre les élu.e.s et les services métropolitains. Celle-ci s'est appuyée et a été étayée par les dernières avancées en termes d'organisation du travail et en système constructif avec une forte volonté de se projeter dans l'avenir et de construire pour le monde de demain.

2. Une faisabilité réalisée sur plusieurs scénarios et consolidée par une concertation importante

Au regard du constat décrit ci-dessus, différents scénarios ont été analysés et présentés en COPIL à savoir :

- Scénario 1 : Réhabilitation générale du Forum et maintien du Président
- Scénario 1-bis : Construction d'un siège métropolitain sur foncier Forum+Orange après démolition bâtiment existant et libération de tous les autres sites
- Scénario 2°: Réhabilitation générale du Forum + Orange et extension (7 000 m²) avec libération de tous les autres sites
- Scénario 3°: Construction d'un hôtel métropolitain sur foncier libre et libération de tous les autres sites.

A l'issue de la délibération du 22 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a adopté le scénario 2 consistant en la réhabilitation générale du Forum (≈13 000 m²) et la construction d'une extension en proue (≈7 000 m²) avec une libération de tous les autres sites.

La concertation préalable

Le projet du siège a fait l'objet de nombreuses informations et concertations depuis son démarrage.

De nombreuses informations ont été réalisées auprès des agents concernés à savoir :

- 14 réunions d'information (420 agents)
- 18 réunions de recueil des besoins auprès des directions concernées par le programmatiste
- Des informations disponibles sur Métrosphère (405 consultations de la FAQ, 746 consultations des articles, 99 réponses du questionnaire en ligne).

Une concertation a été réalisée lors du 1^{er} semestre 2018 auprès des usagers, élu.e.s et les agents, représentant 166 personnes concertées :

- 10 ateliers métier
- 1 atelier inter-métier
- 1 panel agents
- 1 panel usagers
- 1 groupe de travail CHSCT
- 1 groupe de travail élu.e.s
- 1 groupe de travail mobilité.

Une étude d'impact mobilité a été réalisée auprès des agents du Forum et des agents implantés sur les sites extérieurs.

Par ailleurs, l'avancement du projet a été présenté et validé lors de 5 COPIL (05/07/2017, 12/10/2017, 22/06/2018, 20/12/2018, 04/02/2020).

3. Les arguments du choix du scénario retenu

Les arguments ayant présidé au choix sont les suivants :

1. Une **position géographique optimale**
 - a. Le site est situé au **cœur du quartier administratif** avec une proximité immédiate des principaux partenaires institutionnels
 - b. Lieu du **siège historique** de la Métropole
 - c. Le site permet de travailler qualitativement une des **entrées de l'agglomération**
 - d. L'emplacement propose une **forte intermodalité** en terme de transports (TC, voiture, modes doux)
 - e. L'entrée de l'agglomération permet de donner de la **lisibilité/visibilité** à la Métropole
 - f. Un bâtiment tertiaire de 5 600 m² en proximité immédiate du Forum et appartenant à la Caisse d'épargne permettrait de disposer de **surfaces complémentaires** si nécessaire
 - g. Une **position géographique centrale**
2. Une **offre de parking existante et suffisante**
 - a. **300 places** disponibles à terme sur le parking de la Mutualité
 - b. Si besoin une possibilité de mise à disposition du **parking du Stade des Alpes**
3. Une offre de **restauration collective existante et suffisante**
 - a. La restauration collective AARI située dans la cité administrative est en capacité d'accueillir le potentiel des 500 agents supplémentaires
4. **Analyse du cycle de vie vertueuse**

- a. Les **gains d'énergie et de gaz à effet de serre** sont conséquents sur le scénario du fait du maintien de la structure béton du bâtiment du Forum existant
- b. **Construire la ville sur la ville** avec peu de consommation de foncier
- 5. Un coût global générateur d'**économies sur 30 ans**
 - a. **Scénario le moins onéreux**
 - b. **Retour sur investissement** sur une durée de 30 ans
 - c. Potentialité de **récupération de chaleur** sur le collecteur principal de réseau d'eaux usées

4. Un bâtiment construit pour le futur et aligné avec les valeurs portées par la Métropole

Un bâtiment a une durée de vie moyenne de 50 ans (cf norme ISO/DIS 15686-5 sur le calcul du coût global d'un bâtiment). En **fin de vie, l'exploitation/maintenance d'un bâtiment représente plus des 2/3 de son coût global** alors que sa construction moins d'1/3. Les impacts financiers et environnementaux de son usage prédominent nettement sur ceux liés à sa construction.

La conception du modèle économique du futur siège a donc pris en compte les éléments ci-dessus et a posé comme socle des valeurs 3 enjeux devant structurer la démarche.

Le bâtiment : un outil de travail accélérateur de transformation

Notre **société connaît une forte mutation** et l'ancien modèle d'organisation du travail auquel correspondait l'aménagement cloisonné des locaux tertiaires fait place à un modèle plus adapté aux pratiques collectives qui se développent.

Pour cela les nouveaux aménagements de travail doivent **favoriser la communication et la collaboration** ainsi que **permettre la connexion et susciter la créativité**.

Les nouveaux aménagements des locaux de travail doivent permettre aux agents d'alterner tout au long de leur journée de travail entre différentes postures ou activités.

La sobriété comme vertu première

La sobriété doit primer dans l'approche des projets de construction afin d'en diminuer l'empreinte écologique et les émissions de gaz à effet de serre.

Pour le Forum, la situation actuelle en terme de consommation énergétique est particulièrement défavorable avec 370 kWh/m²/an, tous usages. Ce ratio est trois fois supérieur au même bâtiment qui serait labellisé Passivhaus avec un maximum de 120kWh/m²/an.

La situation actuelle fait l'objet désormais d'une obligation réglementaire d'action corrective : le décret « tertiaire » n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, est entré en vigueur le 1er octobre 2019. Il oblige les propriétaires et locataires des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de surface de plancher à justifier d'une réduction de 40% de leurs consommations d'énergie en 2030.

Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan climat-air-énergie-territorial de la Métropole qui prescrit une diminution de la consommation des énergies de 30% à l'horizon 2030 par rapport à 2005.

Le choix de la labellisation Passivhaus permet de répondre à des objectifs plus ambitieux qui anticipent la révision à venir du PCAET et prennent en compte les obligations 2040 et 2050

du décret tertiaire (respectivement -50% et -60%)..

En parallèle à la division par trois de l'énergie consommée comparativement à un bâtiment unique Passivhaus de surface égale, les surcoûts financiers des consommations énergétiques du parc immobilier administratif de la Métropole sont estimés à périmètre constant à 19 millions d'€ sur une période de 30 ans.

Un modèle économique vertueux : les économies de fonctionnement financent l'investissement initial

Actuellement le parc immobilier administratif de la Métropole présente des coûts de fonctionnement conséquents (3,26 M€/an).

L'enjeu économique est donc de diminuer de manière conséquente les coûts de gestion et d'exploitation/maintenance en créant un actif immobilier à forte qualité thermique/énergétique et à faible coût de fonctionnement pour la Métropole. Pour cela, le projet de siège permet d'agir sur 4 axes structurants :

- a. **Regrouper les sites** pour :
 - Diminuer les ruptures de charge et les coûts induits par les déplacements
 - Minimiser les frais fixes attachés aux contrats des fluides
 - Créer de la synergie
- b. **Favoriser la propriété** afin de :
 - S'exonérer des coûts induits par les locations
 - Augmenter et améliorer le patrimoine métropolitain
 - Pouvoir investir en récupérant le FCTVA
- c. Choisir un modèle constructif éprouvé favorisant la **performance sur la thermique et l'énergétique**
- d. Choisir la **simplicité et la flexibilité** dans la conception des équipements techniques en évitant toute surenchère technologique

Le projet de siège nécessite certes d'investir dans une première phase, mais il permet des gains conséquents immédiatement après sa livraison sur le budget de fonctionnement du budget principal, à hauteur de 2 200 000 € par an (libération des loyers, des charges de copropriété, diminution des fluides et de maintenance).

De fait, la modélisation économique montre que le regroupement des sites administratifs métropolitains sur un site unique peut s'autofinancer sur une période d'amortissement de 30 ans. Ce temps de retour établi hors produits de cessions des locaux potentiellement inutilisés à terme pourrait être réduit suivant le rythme d'évolution du coût de l'énergie.

Le coût de la construction du siège estimé en phase programme est de 2 615 € / m². De façon à vérifier la pertinence de ce coût, un parangonnage a été effectué sur les coûts de construction récente constatés sur des opérations de la même qualité et de la même importance, qui fait apparaître les valeurs suivantes :

- Rouen - siège social MATMUT (Passivhaus) = 2 880 € / m²
- Grenoble TECHNOPOLE - Schneider Electric = 2 760 € / m²
- Rouen Métropole - bâtiment administratif (Passivhaus) = 2 520 € / m²
- Ville d'Amiens - bâtiment administratif (Passivhaus) = 2 700 € / m²

Le coût de construction du siège de la Métropole apparaît ainsi compétitif à l'issue de ce comparatif.

5. Les grands éléments programmatiques

Un projet exemplaire en terme environnemental

Suite à de nombreuses visites de sites et rencontres avec les acteurs de la construction, complétées de l'analyse d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé, la **labellisation « Passivhaus »** s'avère la plus fiable et la plus performante sur les niveaux thermique et

énergétique. Elle permet de limiter les consommations énergétiques tous usages du bâtiment à un plafond de 120 kWh/m²/an, ce qui correspond à un scénario de rupture vis-à-vis de la situation présente.

En complément des solutions de production d'énergie innovantes en termes de développement durable sont à l'étude, notamment la **récupération de chaleur sur le collecteur d'eaux usées** passant sur la parcelle adjacente du Forum.

L'utilisation du bois, qu'elle soit dans la structure porteuse, en façade ou en aménagement intérieur est privilégiée, et notamment le **bois massif de provenance locale** avec un objectif de **35 dm³/m² de Surface de Plancher**.

Le projet intègre une capacité de presque **500 places de stationnement vélos (utilisateurs et agents)**.

Enfin, le projet s'inscrit dans le cadre réglementaire du PLUi (construire la ville sur la ville), le plan air-énergie climat et le schéma directeur énergie métropolitains et répond au décret tertiaire car il va bien au-delà de l'impératif de baisse de consommation de 40% des énergies à horizon 2030 du décret tertiaire.

L'humain au cœur du projet

Le projet du siège métropolitain sera au service de la **mise en synergie** des services en facilitant la **communication et l'interrelation** ainsi que l'agilité des espaces pour s'adapter aux différents modes de fonctionnement et aux évolutions à venir. Les aménagements projetés sont donc des **bureaux partagés de 4 personnes**, largement vitrés pour le confort lumineux, implantés en premier jour.

Ces espaces sont complétés par **de nombreux espaces communs et collaboratifs** dans les circulations, connectés et équipés, permettant une transversalité forte au sein des services.

Un **ratio de 18 m² de surface de plancher par poste de travail** est confirmée par les études de programmation et qui est en adéquation avec les ratios actuels en espace tertiaire (norme constatée entre 15 et 20 m²).

Les spécificités métiers

Le projet présente une surface de plancher d'environ 20 100 m² et comportera :

- Un pôle accueil principal.
- Deux pôles institutionnels : Présidence -Direction Générale et Protocole-Salle du conseil.
- Huit pôles opérationnels standards répartis dans l'extension et les bâtiments réhabilités.
- Neuf pôles opérationnels spécifiques : Ressources humaines (RH) et organisations syndicales (OS) ; Systèmes Informatiques ; Documentation ; Mobilité et espace public ; Eau et assainissement ; Urbanisme ; Moyens généraux ; Environnement de travail ; Exploitation et maintenance ;
- Des locaux communs généraux partagés par l'ensemble des pôles : Vestiaires ; Cafétéria ; Guichet unique ; Service courrier ; Salles de réunion grande capacité et salles de formation ; Services divers ; Salle des rencontres.
- L'aménagement des espaces extérieurs, y compris les parvis, les accès et espaces de stationnement de livraison.

La livraison du bâtiment est prévue pour fin 2025.

6. La procédure de concours

Lors de la délibération du 5 avril 2019, le Conseil métropolitain a pris acte du lancement d'une procédure de concours restreint pour la désignation du maître d'œuvre. A l'issue de la première réunion du jury, le 23 septembre 2019, quatre équipes ont été retenues par le représentant du pouvoir adjudicateur et admises à concourir pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit des groupements :

- **ATELIER 2,3,4 (75012 PARIS)** / EODD INGENIEURS CONSEILS / EGIS
BATIMENTS RHONE ALPES / BMF / ACOUSTB / LOCOMOTION
- **OMA-OFFICE FOR METROPOLITAN ARCHITECTURE (ROTTERDAM - PAYS BAS)** / AGENCE DESIGN & ARCHITECTURE (38100 GRENOBLE) / TRANSSOLAR / BET CHOULET / ENEOR SA / BATISERF INGENIERIE / BMF / LASA AGENCE SUD EST / MOBIUS / BASE / POLYGRAPHIK / BETIP GILLES LO IACONO
- **BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES (75003 PARIS) / ATELIER A (38100 GRENOBLE)** / ETAMINE / C.E.T / BATISERF / MAZET & ASSOCIES / BIMLY / THERMIBEL / MIINOS GROUP (ALPIDIAG) / MOZ PAYSAGE / VERDI INGENIERIE RHONE ALPES
- **TANGRAM ARCHITECTES (13002 MARSEILLE)** / EODD INGENIEURS CONSEILS / ARTELIA / BETREC IG / GANTHA / OZ LE DESIGN

Lors de la seconde réunion de jury, le 15 décembre 2020, les projets ont été examinés selon la règle de l'anonymat prévue par la procédure et suivant les critères d'évaluation des critères définis au règlement du concours qui étaient par ordre d'importance relative décroissante :

N° d'ordre	Critères d'évaluation des projets
1	Qualité de la réponse au programme en termes de fonctionnalité du projet
2	Qualité architecturale, qualité énergétique et environnementale incluant la flexibilité technique et la maintenabilité – Qualité d'insertion dans le site, cohérence urbanistique, architecturale et paysagère du projet
3	Délai de réalisation, phasage et de mise en service au regard des solutions constructives proposées
4	Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

A l'issue de votes à bulletins secrets, le jury a procédé au classement des projets, qui, après la levée de l'anonymat faisait apparaître l'identité des équipes.

Après avis motivé du jury et une décision de désignation du lauréat signée par le Président de Grenoble-Alpes Métropole, représentant du pouvoir adjudicateur, le 21 décembre 2020, une négociation a été engagée avec l'équipe lauréate dont le mandataire est la société Baumschlager Eberle Architectes, classée en première position à l'unanimité des votes.

L'analyse a en effet mis en évidence un projet de grande qualité répondant de manière très satisfaisante à l'ensemble des critères, avec notamment :

- Une fonctionnalité très satisfaisante du fait de la compacité du bâtiment, d'une

desserte en circulations horizontales et verticales limpides et de l'implantation pertinente des différents pôles,

- Une intégration urbaine et paysagère permettant de conserver totalement la parcelle végétalisée et d'affirmer une proue végétale, d'éviter la déviation de réseaux structurants (notamment ligne HTA exploitée par GreenAlp et le réseau de chauffage exploité par la CCIAG),
- Une qualité de vie au travail intéressante du fait de la luminosité intérieure, de la flexibilité des espaces, de l'équité de traitement des espaces de travail, de l'ambiance intérieure privilégiant le bois et le blanc et de performances thermiques répondant au label Passivhaus,
- Une conception particulièrement sobre du fait de la compacité du projet qui évite toute nouvelle imperméabilisation et s'avère très économe en énergie grise : le bilan final fait apparaître une participation des ouvrages existants à hauteur des deux tiers du global,
- Un projet économiquement optimisé qui permet de réviser à la baisse l'enveloppe initiale de l'opération (déviation réseaux et aléas associés supprimés).

Afin de confirmer la faisabilité technique et de respecter le budget global de l'opération, des négociations ont été conduites avec le lauréat.

Des optimisations du projet ont également permis de faire évoluer un certain nombre de prestations, afin de fiabiliser le projet et d'en améliorer ses performances thermiques et fonctionnelles.

A l'issue de la négociation, le lauréat s'engage sur une enveloppe financière affectée aux travaux de **47 992 000 € HT (Valeur Avril 2019) soit 2 387 €/m² HT**. Ce montant est inférieur à l'estimation des travaux en phase concours de 49 000 000 €HT. En conséquence le forfait provisoire de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été porté dans le cadre de la négociation de 8 085 404 €HT à 7 681 611 € HT, décomposé en :

- Rémunération liée à la mission de Base de maîtrise d'œuvre : 5 563 742 €HT correspondant à un taux de rémunération de 11,59 % sur les éléments de mission de base
- Rémunération liée aux missions complémentaires (Etudes d'exécution, Mission de coordination des Système de Sécurité Incendie, Traitement de la Signalétique, Commissionnement, BIM Manager, Concertation et Communication, Coordination avec l'ensemble des intervenants extérieurs, exigences environnementales et flexibilité technique) : 2 117 868.00 €HT au lieu de 2 401 404 €HT avant négociation.

A l'issue de cette procédure, il apparaît que le projet retenu répond complètement aux attentes de la Métropole notamment en termes d'exemplarités thermique, énergétique et de construction de la ville sur la ville. Il permet de réduire drastiquement les charges de fonctionnement du budget principal. De surcroît, sa réalisation intervient dans un contexte de besoin de soutien à l'emploi local, avec une temporalité qui permet d'envisager favorablement les aides à la transition écologique (FEDER, REACT-EU et ADEME) et le recours à l'emprunt via des prêts BEI très favorables. Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'attribuer et d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un futur siège métropolitain au groupement BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES / ATELIER A / ETAMINE / C.E.T / BATISERF / MAZET & ASSOCIES / BIMLY / THERMIBEL / MIINOS GROUP (ALPIDIAG) / MOZ PAYSAGE / VERDI INGENIERIE RHONE ALPES, pour un forfait provisoire de rémunération après négociation de 7 681 611.00 € HT.

Au vu du travail effectué par les 4 équipes et de la conformité des 4 projets au règlement du concours, le jury a proposé d'allouer, conformément aux dispositions fixées par la

délibération concernée, l'indemnité forfaitaire de 350 000 € HT à chacun des 4 candidats sélectionnés, l'indemnité du lauréat étant intégrée à sa rémunération.

En conclusion, le montant de l'opération toutes dépenses confondues est ramené à **79 636 000 €TDC soit 58 300 000 € à charge nette Métropole incluant foncier, prestations intellectuelles, travaux, mobiliers, aléas, révisions de prix, taxes et frais annexes (soit un ratio de 2 900 €/m² de charge nette)**. En effet, la récupération du FCTVA est de 11 835 000 € (après dégrèvement assurance et taxes du montant TDC). Par ailleurs, après échange avec la Région, le projet est admissible à un subventionnement FEDER et REACT-EU sur une assiette d'environ 34 000 000 €, donc à ce jour, le montant estimé de subventions européennes et régionales est au minimum de 5 000 000 €.

S'y ajoute la vente du bâtiment du Président sis à La Tronche (opération Campus santé) pour un montant de 4 500 000 € permise par le regroupement des sites.

Enfin, aux vues de la qualité thermique et énergétique du projet, des subventions de l'ADEME sont envisagées sur la labellisation Passivhaus, les travaux liés à la récupération de chaleur sur le réseau Eaux Usées et la démarche de revalorisation des déchets de déconstruction.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Après examen de la Commission Ressources du 15 janvier 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Fixe le coût d'objectif provisoire des travaux pour un montant de 47 992 000 € HT,
- Attribue le marché et autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tout document relatif à cette question au groupement lauréat du concours BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES / ATELIER A / ETAMINE / C.E.T / BATISERF / MAZET & ASSOCIES / BIMLY / THERMIBEL / MIINOS GROUP (ALPIDIAG) / MOZ PAYSAGE / VERDI INGENIERIE RHONE ALPES, pour un forfait provisoire de rémunération après négociation de 7 681 611.00 € HT,
- Autorise le Président à prendre tout acte (dont actes d'exécution) nécessaire à la mise en oeuvre du marché,
- Autorise le paiement de l'indemnité forfaitaire de 350 000 € HT à chacun des trois autres candidats sélectionnés non retenus.